



Location meublée en couple - quelle procédure convient le mieux ?

Par **LOULINETTE**, le **07/08/2015** à **17:02**

Bonjour à tous,

Ma fille, étudiante, et son ami, en recherche d'emploi, souhaitent trouver un appartement meublé en commun.

Je serai forcément garante pour ma fille mais pour lui, comment ça se passe ? Quelle est la meilleure marche à suivre ? (2 garants : 1 de chaque côté ?)

Je vous remercie par avance de vos conseils et votre aide. [smile3]
Cordialement

Par **moisse**, le **07/08/2015** à **19:18**

De toutes façons le bailleur exigera la solidarité indivisible. Vous serez donc caution pour la totalité du loyer et des charges.